



La Brève du DAC de la Nièvre

« Un an pour s'ancrer » : une année pour inciter les jeunes médecins à rester dans la Nièvre

Face à la difficulté persistante d'attirer et de retenir des professionnels de santé, la Nièvre expérimente un dispositif original : « Un an pour s'ancrer ». Cette expérimentation, née dans le cadre du Conseil national de la refondation Santé (CNR), propose à de jeunes médecins de vivre une année d'immersion sur le territoire, afin de leur donner envie de s'y installer durablement.

Un projet issu d'une réflexion collective sur l'accès aux soins

Le dispositif trouve son origine dans les travaux du Conseil national de la refondation Santé, qui ont fait émerger plusieurs pistes pour répondre à la baisse de la démographie médicale. Parmi elles, la possibilité pour un jeune médecin de venir tester l'exercice libéral dans le département a séduit les acteurs de santé du territoire.

Sous l'impulsion du Conseil Territorial en Santé de la Nièvre, un groupe de travail territorial s'est constitué. Il est composé de la direction territoriale de l'Agence Régionale de Santé, la CPTS Nevers Sud Nivernais, des chefs de projet santé des deux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et la FEMASCO (Fédération des Maisons et Pôles de Santé). Ensemble, ils ont conçu un dispositif expérimental destiné à renforcer l'attractivité du département en proposant aux jeunes médecins de découvrir la réalité de la pratique médicale dans la Nièvre, dans un cadre sécurisé et accompagné. Le projet est financé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté et la Région Bourgogne Franche Comté.

Une année pour découvrir, exercer et s'intégrer

L'objectif du programme est de permettre à de jeunes diplômés ou à des internes en fin d'études d'exercer en libéral pendant un an dans une structure d'exercice coordonné ou dans une maison médicale en bénéficiant d'un cabinet médical à un tarif préférentiel grâce à la participation des collectivités territoriales au projet, d'un temps d'assistant médical et de l'appui d'un médecin « sénior ». Trois communes ont été identifiées : Donzy, Dornes et Montsauche les Settons.

Cette expérience doit leur offrir une vision concrète de l'exercice en milieu rural, tout en facilitant leur intégration dans les équipes locales et dans la vie

Pourquoi rejoindre ce dispositif ?

Vous envisagez de vous installer en libéral, mais :

- ✓ Les démarches administratives,
- ✓ La peur de l'isolement,
- ✓ La méconnaissance du territoire.

Constituent un véritable frein à votre installation en tant que médecin libéral.

En nous rejoignant, vous bénéficiez :

- ✓ De conseil personnalisé sur votre pratique.
- ✓ D'une intégration locale.
- ✓ De parcours et de réseau de soins.
- ✓ D'un suivi facilité.
- ✓ D'un appui pour vos tâches administratives.
- ✓ D'un cabinet clé en main.

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour surmonter les défis de l'installation et réussir votre projet professionnel sur un territoire porteur d'opportunités !

Nous contacter

03 81 47 08 22

contact@femasco-bfc.fr

<https://www.femasco-bfc.fr/>

JEUNES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

La Nièvre Se mobilise !

La Nièvre soutient votre installation en libéral !

03 81 47 08 22 contact@femasco-bfc.fr

1 AN POUR S'ANCER !

- 1 Tutorat médical sur mesure
- 2 Appui infirmier de proximité
- 3 Assistance administrative allégée
- 4 Intégration dans une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
- 5 Guichet unique d'accompagnement

FeMaSCo Fédération des Maisons et Pôles de Santé

ARS Bourgogne Franche Comté, Région Bourgogne Franche Comté, CPTS, Assurance Maladie

du territoire. Les participants bénéficient d'un accompagnement personnalisé, leur permettant d'adapter leur parcours en fonction de leurs aspirations : type d'exercice, zone géographique, projet professionnel et personnel.

Le dispositif vise à créer un lien de confiance entre les jeunes praticiens et les territoires nivernais, afin de transformer cette année d'essai en installation durable.

Un dispositif complémentaire aux aides existantes

« Un an pour s'ancrer » ne remplace pas les outils déjà existants, mais vient les compléter. Le département dispose en effet de plusieurs dispositifs incitatifs : bourses d'étude conditionnées à une installation future, contrats d'engagement de service public pour les étudiants en médecine ou en odontologie, et aides fiscales liées aux zones de revitalisation rurale (ZRR).

Répondre à la démographie médicale en tension

La Nièvre connaît une situation contrastée : certaines zones rurales voient leur offre médicale diminuer, tandis que d'autres peinent à attirer de nouveaux praticiens malgré une forte demande. Le dispositif « Un an pour s'ancrer » ambitionne de rééquilibrer cette offre en incitant les jeunes professionnels à s'installer dans les zones identifiées comme sous-dotées.

Certaines communes périurbaines, comme Fourchambault, illustrent bien les enjeux : un nombre limité de médecins en activité, une population

Mouvements des pros

Bienvenue au :

- **Dr Sara Lisa BANACO PINHO**, médecin généraliste à la maison médicale de Fours
- **Dr Vilson Alano LOPES FERNANDES**, médecin généraliste à la maison médicale de Fours

A vos agendas



CŒUR DE FEMMES

Lundi 8 décembre de 16 h à 19 h
en salle de lecture des archives départementales
Centre des Archives historiques de la Nièvre
1 rue Charles-Roy - 58000 Nevers
16h - Inauguration en présence de Blandine Delaporte, vice-présidente à la citoyenneté du Conseil départemental
18h - «Cœur de femmes et insuffisance coronaire» conférence menée par le Docteur Abbou, cardiologue du Conseil départemental, et Madame Abbou
 Renseignements : evenements@nievre.fr



PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

Congrès Emeraude 58 : PANSER LE CORPS POUR PENSER LE CORPS

Mardi 3 février 2026

Programme et inscriptions : www.emeraude-58.com/congres-de-soins-palliatifs-2026/

vieillesse, et un besoin urgent de renouvellement. L'expérimentation pourrait ainsi contribuer à combler ces manques, tout en offrant un cadre d'installation souple et progressif.

Une approche humaine de l'attractivité médicale

Au-delà des incitations financières, « Un an pour s'ancrer » repose sur une philosophie différente : celle de l'ancrage par l'expérience. En proposant une immersion d'un an, le dispositif veut donner aux jeunes soignants le temps de connaître le territoire, ses habitants et ses réalités, avant de s'y engager pleinement.

Cette approche pragmatique, centrée sur la

rencontre et la confiance, s'inscrit dans une stratégie de long terme. Elle vise à fidéliser les professionnels de santé non pas par la contrainte, mais par le choix éclairé d'un territoire de vie et d'exercice.

L'ARS et ses partenaires espèrent que cette expérimentation, encore en phase de déploiement, permettra à la Nièvre de redynamiser son attractivité médicale et d'assurer une meilleure répartition de l'offre de soins dans les années à venir.

**Pour plus de renseignements,
contacter la FEMASCO :**

03 81 47 08 22

contact@femasco-bfc.fr



Cycle de webinaires
Les soignants face à la maladie d'Alzheimer et apparenté - Animé par le Dr Yves Genty, médecin gériatre

Vendredi 30 janvier 2026 à 12h30 - Comprendre pour mieux adapter sa posture

dans la prise en charge

Vendredi 27 mars 2026 à 12h30 - Repérer des symptômes pour faciliter la prise en charge globale

Vendredi 5 juin 2026 à 12h30 - Prévenir et anticiper l'épuisement

Renseignements et inscriptions au 03 86 21 70 95

Le guichet unique du Fil d'Ariane 58 : une réponse pragmatique à la faible densité de professionnels médicaux

À Nevers, au cœur d'un territoire marqué par une faible densité de professionnels médicaux, l'association Le Fil d'Ariane 58 a choisi de faire autrement. Depuis septembre 2024, son Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) expérimente un guichet unique innovant pour accueillir et orienter les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND) ou des retards de développement. Un dispositif né d'une contrainte, devenu une solution : fluidifier les parcours de soins tout en répondant aux réalités d'un territoire sous-doté en professionnels de santé.



Une demande de l'ARS, un défi pour le terrain

Le point de départ remonte à la création des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO), impulsées par l'État et pilotées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces structures ont pour mission d'identifier, d'orienter et de coordonner les parcours des enfants présentant un risque de TND — troubles du spectre autistique, troubles du langage, de l'attention ou du développement moteur.

L'orientation vers une PCO doit normalement se faire sur prescription médicale. Or, dans la Nièvre, les médecins manquent. « Sur notre territoire, beaucoup de familles n'ont pas de médecin traitant, explique la direction du CAMSP. On ne pouvait pas leur demander d'aller chercher un certificat médical juste pour être orientées : cela aurait encore ralenti les parcours. »

Face à cette réalité, Le Fil d'Ariane 58 a proposé à l'ARS une adaptation locale : un guichet unique intégré au CAMSP, permettant d'évaluer les enfants en amont et d'assurer la liaison directe avec la PCO.

Un binôme pour accueillir et évaluer chaque enfant

Concrètement, depuis un an, toute nouvelle demande de consultation au CAMSP passe par un accueil en binôme.

Sur le site de Nevers, il s'agit d'une infirmière et d'une assistante sociale, parfois accompagnées d'une éducatrice spécialisée. Sur les antennes, le binôme associe systématiquement une éducatrice et une professionnelle du secteur social ou infirmier.

Ce premier rendez-vous permet un recueil approfondi : échanges avec les parents, observation de l'enfant, repérage des signes d'alerte.

« Dès qu'un professionnel repère des éléments atypiques, il complète la grille d'évaluation PCO, la même que celle utilisée par les médecins », précise la responsable.

Cette grille, qui évalue les acquisitions de l'enfant à travers des jeux ou activités (empilement de cubes, dessin, langage...), permet de détecter un risque de TND.

Lorsque le score le

confirme, le dossier est présenté en réunion spécifique, pilotée par le médecin du CAMSP et en présence de la coordonnatrice de la PCO. Ce médecin établit alors l'adressage officiel vers la PCO, garantissant la validité médicale du dossier.

Un dispositif intégré et humain

Cette organisation évite aux familles d'être « envoyées de guichet en guichet ».

Si la suspicion de TND est forte dès l'entrée, l'accueil se fait parfois directement avec un professionnel de la PCO associé au professionnel du CAMSP.

« Plutôt que de dire aux parents : "Allez voir votre médecin", on accueille, on explique, on accompagne. Cela rassure et accélère la prise en charge », souligne l'équipe.

Les enfants dont l'évaluation ne révèle pas de TND intègrent ensuite un parcours CAMSP classique, tandis que ceux identifiés à risque sont suivis via la commission guichet unique, véritable passerelle entre les deux dispositifs.

Une meilleure fluidité des parcours

Grâce à ce guichet unique, les échanges entre le CAMSP et la PCO sont désormais constants et plus fluides.

Le médecin du CAMSP rédige systématiquement un courrier au médecin traitant – lorsque la famille en a un – pour l'informer des observations et des orientations proposées.

Ce lien médical, tout en allégeant la charge des praticiens, renforce la coordination des soins et évite les ruptures de parcours.

Les résultats sont encourageants : sur les 12 premiers mois de mise en route, de septembre 2024 à septembre 2025, 219 Accueils ont été réalisés par le CAMSP, dont 47 ont été orientés vers la PCO.

Le CAMSP, dont la capacité théorique est de 144 enfants, fait face à trois fois plus de demandes, signe d'un besoin massif mais aussi de la confiance des familles.

Des professionnels engagés, malgré des moyens limités

Si le dispositif fonctionne, c'est aussi grâce à la mobilisation des acteurs locaux.

« Dans la Nièvre, les libéraux sont peu nombreux, mais très engagés », note l'équipe. Orthophonistes, psychomotriciens, infirmiers ou médecins participent activement aux parcours, souvent au-delà de leurs obligations.

Malgré tout, les délais de prise en charge restent parfois longs, notamment pour les suivis spécialisés. L'un des atouts du guichet unique est justement de hiérarchiser les urgences : les enfants présentant des retards sévères sont désormais identifiés rapidement et priorités pour une première intervention.

« On a gagné en réactivité et en lisibilité. Le médecin voit tout de suite si le retard est massif ou modéré. Cela permet de poser les bons diagnostics plus vite », se félicite la direction.

Un modèle validé et reconnu

Validé et « valorisé » par l'ARS, le guichet unique du Fil d'Ariane 58 démontre qu'il est possible d'adapter les politiques publiques nationales à la réalité des territoires.

« Ce n'est pas exactement le modèle que l'État avait imaginé, mais il est efficace et humain. Nous espérons qu'il ne sera pas remplacé par quelque chose de plus administratif, qui compliquerait la vie des familles », confie l'équipe.

En attendant, le dispositif poursuit son chemin, entre rigueur et souplesse, dans un seul objectif : garantir à chaque enfant un accès rapide et coordonné au soin, quelle que soit la densité médicale de son environnement.